

Membres: 6

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Délibération CS2021-04-01 – Adhésion au Centre de Gestion 17

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 24 septembre, à 9h30. En exercice: 6 Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, Présents: 4

s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Maison des Nombre de pouvoir : 0

Associations).

Ont pris part à la délibération : 4 Suite à la convocation qui a été adressée le 15 septembre 2021.

Etaient présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6ème Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1er Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités - Maire de la commune de Marans - CDC Aunis Atlantique,
- M. QUIRION Romuald CDC Aunis Atlantique en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2ème Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle.

Excusés:

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.
- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Le Président fait part à l'assemblée du fonctionnement du service "confection de la paie" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- > confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus.
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).

> assurer l'édition :

- des bulletins de salaire,
- des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
- des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
- des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFP et IRCANTEC),

> élaborer :

- la préparation du mandatement,
- le fichier des virements,
- les états récapitulatifs de fin d'année.
- assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.

Le Président précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 49 €, est actuellement assurée moyennant une participation de $6,00 \in \mathbb{N}$ par mois et par bulletin.

Par ailleurs, le Président indique l'adhésion au Centre de Gestion 17 est mensuelle. Le Président propose donc que l'adhésion débute à compter du 1^{er} février 2021 puisque l'élection des membres a eu lieu le 11 janvier 2021.

De plus, sachant que l'adhésion est entérinée par délibération du 24 septembre 2021 et qu'elle conduit à la signature d'une convention, il est demandé qu'une rétroactivité soit mise en œuvre entre le 1^{er} février 2021 et la date d'application de cette convention.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1^{er} février 2021,
- 2. de demander au Centre de Gestion une régularisation rétroactive prenant effet à la date du 1^{er} février 2021,

¹ 8.25 € pour les collectivités paie de droit privé

- 3. d'autoriser M. BOISSEAU, Président, à signer la présente convention,
- 4. de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président Jérémy BOISSEAU

Bisseau